



Dispositions d'exécution pour le Concours fédéral de sociétés carabine 50m (CFS C-50)

Edition 2020 - Page 1

Doc.-N° 5.52.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Concours fédéral de sociétés carabine 50m (CFS C-50) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Bases

- 1.1 Règlement du Concours fédéral de sociétés carabine 50m (CFS C-50)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2. Annonce

2.1 Responsable du concours

Toute correspondance est à adresser au chef du concours (CC) CFS C-50:

Rolf Binz, Huntelweg 87, 4586 Kyburg-Buchegg

Tél. privé 032 661 17 09

E-mail: rolf.binz@swissshooting.ch

2.2 Centrale d'annonces SCT/SF

Les sociétés cantonales de tir (SCT) et les sous-fédérations (SF) nomment un responsable CFS C-50m qui annonce les dates et les installations de tir au CC CFS C-50 jusqu'au **15 avril 2020**.

2.3 Installation de tir

Au minimum trois sociétés tirent par installation de tir. Les SCT/SF peuvent accorder des dérogations.

2.4 Cartes-couronne

Les SCT/SF commandent les cartes-couronne, directement et à leur frais, auprès de l'intendant des cartes-couronne: Ulrich Hirsbrunner, Grenzstrasse 23, case postale, 2558 Aegerten

Tél. privé 032 373 22 50

Fax 032 373 50 22

E-mail: hirsbrunneru@bluewin.ch

3. Commande du matériel

La commande du matériel nécessaire pour la saison en cours doit se faire avant le **15 avril 2020**:

- Les listes de participants, les listes de classement des sociétés, les feuilles de calcul et feuilles de rapport peuvent être commandées auprès du CC CFS C-50
- Les feuilles de stand et les cartes de tireurs sportifs seront envoyées par le CC CFS C-50

4. Résultats obligatoires

70 pour-cent des tireurs licenciés de la société, mais six tireurs au minimum, comptent comme résultats obligatoires. Les fractions sont arrondies comme il suit: jusqu'à 0,5 vers le bas, dès 0,5 vers le haut.

5. Programme de tir

Le programme comporte les cibles exercice et société

- Visuel: cible à 10 points
- Positions:
 - a) couché appuyé
 - Juniors U13 - U15 (2010 - 2006) et
 - Seniors vétérans (dès 1950 et plus âgés)
 - b) couché à bras franc dès U13 (dès 2010 et plus âgés)

5.1 Cible exercice

Des passes d'exercices à cinq coups chacune sont autorisées en nombre illimité avant chacune des deux passes de la cible société.

5.2 Cible société

Deux passes à dix coups, coup par coup. En cas de tir sur cibles en carton, deux coups au plus peuvent être tirés par carton.

6. Informations administratives

- 6.1** Le nombre de tireurs licenciés par société est déterminé le **15 mai 2020** par les SCT/SF sur la base des données du fichier de l'Administration de la Fédération et des sociétés à cette date.
- 6.2** En cas de litige quant à l'établissement du résultat d'une société, la société concernée s'adresse au responsable de sa SCT/SF pour clarification. Seuls les résultats définitifs sont à transmettre au CC CFS C-50.
- 6.3** Si une société ne participe pas au CFS C-50 pendant une année, elle sera reléguée dans la catégorie inférieure pour l'année suivante.
- 6.4** Les responsables des SCT/SF peuvent commander le programme de calcul du résultat (fichier Excel) des sociétés par E-mail auprès du CC CFS C-50. Un programme informatique élaboré par une SCT/SF peut être utilisé s'il est conforme aux documents officiels.

7. Distinctions et limites

Des distinctions sont remises sous forme de cartes-couronnes et des cartes de tireur sportif.

Limites de distinction par classe d'âge:							
Points couronne	Juniors U13 - U17	Juniors U19 - U21	Elite / Seniors	Vétérans	Seniors-vétérans	Juniors U13 - U15	Seniors-vétérans
	Couché bras franc				Couché appuyé		
Année de naissance	2010 - 2004	2003 - 2000	1999 - 1961	1960 - 1951	1950 et plus âgés	2010 - 2006	1950 et plus âgés
Points	172	176	180	176	172	176	

8. Finances

Les frais FST par participant:

- frais de participation du CFS C-50 Fr. 2.50
- contribution de sport et de formation Fr. 2.-

Le montant de Fr. 4.50 par participant est prélevé par le Secrétariat général de la FST et imputé aux SCT/SF.

9. Retour du matériel

La date du retour du matériel, trois semaines après le dernier jour de tir mais au plus tard le **30 septembre 2020**, est à respecter.

Tous les documents sont à signer et à dater.

10. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles des DE CFS C-50 de la saison 2019 du 26 novembre 2018;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 25 novembre 2019;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller	Rolf Binz
Chef a.i. de la Division carabine 10/50m	Chef du concours CFS carabine 50m